

Maisons-Alfort, le 13 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail relatif à la demande de changement de nom  
de la matière fertilisante N PRO en SCDPEV**

---

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par TIMAC AGRO SAS, relatif à une demande de changement de nom de la matière fertilisante N PRO en SCDPEV.

Considérant que la préparation N PRO dispose d'une autorisation de mise sur le marché, n°1130009, en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant la fourniture des documents administratifs nécessaires au traitement de la demande ;

**L'Anses émet un avis favorable à la demande de changement de nom de la matière fertilisante N PRO en SCDPEV (n° homologation : 1130009), présentée par TIMAC AGRO SAS.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** SCDPEV, FCHS